

Les Origines de l'Église d'Afrique

et l'Église romaine

L'Église d'Afrique apparaît tout d'un coup à la fin du II^e siècle, avec une organisation, une large extension dans les villes, des traditions ; et Tertullien commence à lui donner une littérature en même temps qu'à la Latinité chrétienne. On a pensé que Carthage avait d'abord reçu l'Évangile et que de là il s'était répandu dans les autres cités. On a supposé qu'il avait été apporté par des marins ou par des soldats ou par des juifs convertis. Ce sont des hypothèses. Mais quelques textes ont servi à rattacher l'organisation ecclésiastique de l'Afrique à l'Église de Rome. M. Harnack paraît encore attacher quelque valeur à ces textes ⁽¹⁾. Il n'est pas inutile de les examiner.

Vers 200, Tertullien écrit : « Age iam, qui uoles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuae, percurre ecclesias apostolicas.... Proxima est tibi Achaia : habes Corinthum ; si non longes a Macedonia, habes Philippos ; si potes in Asiam tendere, habes Ephesum ; si autem Italiae adiaces, habes Romam, unde nobis quoque auctoritas praesto est » ⁽²⁾.

Ces derniers mots paraissent à M. Harnack pouvoir être l'écho de l'époque où fut fondée l'Église d'Afrique et attester un rapport par-

⁽¹⁾ *Mission und Ausbreitung*, 2^e éd., t. II (Leipzig, 1906), p. 237, note 3. M. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I (Paris, 1901), p. 4, et M. Audollent, *Carthage romaine* (Paris, 1901 ; paru en 1905), p. 439, soutiennent la même thèse sans aucune réserve. Dom Leclercq, *L'Afrique romaine*, t. I (Paris, 1904), p. 33, est beaucoup plus froid.

⁽²⁾ *De praescriptione*, XXXVI, 2.

ticulier de cette Église à l'Église romaine. Mais le contexte prouve que c'est forcer les termes de Tertullien. Chaque Église particulière, dit-il, chaque fidèle même peut, en matière de foi, recourir à l'autorité de quelque église apostolique, tradition vivante de la foi. Le choix de cette autorité dépend de la situation géographique: en Grèce, on invoquera l'autorité de Corinthe; en Asie et dans les îles voisines, celle d'Éphèse; en Occident, celle de Rome. « Nous sommes aussi dans ce dernier cas, ajoute Tertullien; des Églises apostoliques la plus proche autorité est celle de Rome ». L'observation n'est que la constatation d'un fait géographique. Le mot *auctoritas* a son sens propre, « garantie, témoignage ».

Une fois arrivé à ce point de son développement, Tertullien va confronter, en vertu du principe posé, l'enseignement des Églises d'Afrique à celui de Rome, puisque, Africain, il écrit pour des Africains. « Videamus quid didicerit (ecclesia Romana), quid docuerit, <quid> eum Africanis quoque ecclesiis contestetur »⁽¹⁾. Généralement on cite ce texte en substituant *contesserarit* à *contestetur*. Mais *contesserarit* est une conjecture de Pithou (*contesseratur*) modifiée par Ehler. On aurait pu l'apprendre des notes mêmes d'Ehler. Les deux principaux manuscrits ont un léger désaccord; l'*Agobardinus* porte: *contestetur*, le ms. de Schlestadt: *contestatur*. L'archétype avait donc certainement une troisième personne de *contestari*, peut-être les deux formes transmises, la lettre divergente étant en surcharge⁽²⁾. La question de savoir quelle forme on doit préférer relève de la connaissance de la langue de Tertullien⁽³⁾. Elle n'a pour nous aucune importance. Il suffit que nous sachions que *contesserarit* n'appartient pas à la tradition. La conjecture de Pithou a été inspirée par le souvenir d'un passage précédent. Tertullien remarque que toutes les églises sont apostoliques, soit que les apôtres les aient fondées, soit qu'elles dérivent d'églises fondées par les apôtres: « Sic omnes

(1) *Ibid.*, XXXVI, 4.

(2) Nous connaissons les deux manuscrits par la récente édition de M. Rauschen (Bonn, 1906). Le *Leidensis* donne *contestare*, mais ce manuscrit du XV^e siècle est sans autorité au regard des autres.

(3) Hoppe, *Syntax und Styl des Tertullian* (Leipzig, 1905), p. 72, ne permet pas de trancher la question. D'après Van der Vliet, *Studia ecclesiastica. Tertullianus* (Leyde, 1891), p. 20, 27-28, l'indicatif est la règle dans Tertullien.

primae et omnes apostolicae, dum una omnes probant unitatem : communicatio pacis et appellatio fraternitatis et contesseratio hospitalitatis » (1) ; « Elles sont toutes primitives, toutes apostoliques », traduit M. de Labriolle ; « car toutes elles attestent leur parfaite unité ; elles se communiquent réciproquement la paix, elles fraternisent, elles échangent les devoirs de l'hospitalité (2) ». Si dans l'autre passage il fallait lire *contesserarit*, ce mot n'établirait donc pas un rapport spécial de Rome et de Carthage ; il énoncerait seulement les liens de communion qui existent entre toutes les Églises quelles qu'elles soient. Mais la conjecture de Pithou est inutile et ne convient pas au contexte.

Saint Cyprien ne donne aucun renseignement sur l'origine de son Église. Münter a cité une lettre où, à propos de l'Église romaine, Cyprien dit : « Nos enim singulis nauigantibus, ne cum ullo scandalo nauigarent, rationem reddentes, nos scimus hortatos esse ut ecclesiae catholicae matricem et radicem agnoscerent ac tenerent » (3). Il est évident que Cyprien ne parle pas des origines historiques des Églises et les mots *ecclesiae catholicae* écartent l'idée d'une Église particulière.

Une expression tout à fait semblable à celle de Tertullien reparait dans saint Augustin : « Qui si uera crimina obieciissent collegis suis maiores eorum, quando schisma fecerunt, ipsi obtinissent causam suam apud ecclesiam transmarinam, unde ad istas partes christianae fidei manauit auctoritas, ut illi essent foris quibus eadem crimina obieiebant » (4). Saint Augustin, écrivant à un Donatiste, Severinus, lui objecte le résultat du concile de Rome (313). Si la thèse des schismatiques était si certaine, dit-il, ils auraient dû obtenir la condamnation des évêques accusés d'être traîtres « devant l'Église d'outre-mer, d'où sur ces contrées-ci a été dérivée l'autorité de la foi chrétienne ». *Manauit* est un parfait d'habitude, qui s'applique spécialement à l'intervention de l'Église

(1) *De praescriptione*, XX, 8.

(2) Tertullien, *De praescriptione haereticorum*, texte latin, traduction, etc., par P. de Labriolle (Paris, 1907), p. 43.

(3) *Epist.*, XLVIII, 3 (p. 607, 7 Hartel) : Münter, *Primordiae Ecclesiae Africanae* (Copenhague, 1829), p. 11. Voy. la fin du § 3, *ib.*

(4) *Epist.*, LII, 3 (p. 150, 19 Goldbacher) ; écrite en 400, d'après Tillemont, *Mémoires*, t. XIII (Paris, 1702), p. 328.

romaine dans la querelle du donatisme. *Christianae fidei auctoritas* n'est guère que la paraphrase du mot unique *auctoritas* dont se sert Tertullien. C'est de Rome que vient à l'Afrique le témoignage de la foi chrétienne. C'est par Rome que l'Afrique reconnaît ce qui est tradition apostolique. Que tel est le sens, c'est ce que prouve la suite : « Nunc autem, cum illi [les catholiques] inveniuntur intus communicare ecclesiis apostolicis, quarum nomina in libris sanctis habent et recitant, isti [les Donatistes] autem foris positi et ab illa communione separati sunt, quis non intellegat eos habuisse causam bonam qui eam apud medios iudices [l'Église romaine prise pour arbitre] obtinere potuerunt? » (1). Ceux qui sont restés en communion avec les Églises apostoliques ont évidemment une bonne cause.

Dans une autre lettre, écrite à un groupe de Donatistes, saint Augustin dit que l'évêque de Carthage pouvait négliger la multitude de ses ennemis, quand il se voyait uni par la communion et à l'Église de Rome et aux autres contrées, « d'où l'Évangile est venu à l'Afrique elle-même », « cum se uideret et Romanae ecclesiae in qua semper apostolicae cathedrae uiguit principatus, et ceteris terris unde euangelium ad ipsam Africam uenit, per communicatorias litteras esse coniunctum » (2). On pourrait croire que saint Augustin attribue ici à l'Église d'Afrique une origine orientale. Mais il pense plutôt à l'origine du christianisme, venu pour tous de Judée, comme dans cette autre phrase de la première lettre que nous avons citée : « Pars autem Donati in solis Afris calumniatur orbi terrarum et non considerat... ab illa radice orientalium ecclesiarum se esse praecissam, unde euangelium in Africam uenit, unde terra si eis adferatur adorant » (3). C'est bien la Palestine que désigne saint Augustin, cette terre sainte dont les Africains vénèrent comme une relique quelques poignées apportés par les pèlerins. Les mêmes arguments et les mêmes expressions reviennent sous sa plume dans cette éternelle polémique. Nous allons les retrouver encore. Un passage s'éclaire par la comparaison avec les autres.

(1) *Ibid.*

(2) *Epist.*, XLIII, 7 (p. 90, 9 G.), écrite en 397, d'après Tillemont, *ib.*, p. 312-313.

(3) *Epist.*, LII, 2 (p. 150, 6 G.).

Une phrase de Salvien est regardée par M. Audollent lui-même comme une amplification oratoire : « In urbe christiana (Carthagine), in urbe ecclesiastica, quam quondam doctrinis suis Apostoli instituerant » (1).

En résumé, les Africains ne nous apprennent rien sur les origines de leur Église. Ils les ignorent. C'est ce qu'a mis en lumière la controverse donatiste. Les Donatistes prétendaient que l'Afrique aurait reçu l'Évangile en dernier lieu. Petilianus de Cirta appliquait à son Église le mot de l'Évangile : « Les derniers seront les premiers » ; « car, ajoutait-il, l'Évangile est arrivé tard en Afrique : il n'est nulle part écrit dans les lettres des apôtres que l'Afrique ait reçu la foi ». Saint Augustin lui répond sans grande conviction : « Nonnullae barbarae nationes etiam post Africam crediderunt ; unde certum sit Africam in ordine credendi non esse nouissimam » (2). Il n'est pas très sûr de lui. A la conférence de Carthage, en 411, le même argument reparait. Saint Augustin s'en tire par une équivoque : « Coepit ista praedicatio ab Hierusalem, inde se ab illustrissimo exordio diffudit, diffundens ecclesiam quam tenemus, primo per uicina, deinde per longinqua ; etiam in Africam uenit » (3). Cet historique sommaire de l'évangélisation n'était pas ce qu'on lui demandait. Les deux partis eussent été fort embarrassés de discuter à fond la question.

En regard de cette ignorance, il est intéressant d'opposer la certitude des papes à partir du V^e siècle. D'abord Innocent I, un contemporain des dernières années d'Augustin, argumente : « Quis enim nesciat aut non aduertat id quod a principe apostolorum Petro Romanae ecclesiae traditum est... ab omnibus debere seruari...? praesertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam et insulas interiacentes nullum instituisse ecclesias nisi eos quos uenerabilis apostolus Petrus aut eius successores constituerint sacerdotes... Oportet eos hoc sequi quod ecclesia Romana custodit a qua eos principium accepisse non

(1) *De gub. Dei*, VII, XVIII, 79.

(2) *De unit. Eccl.*, XV, 37 ; écrit en 402.

(3) *Gesta collationis Carthagine habitae*, III, § 230 ; dans Mansi, t. IV (1760), p. 229.

dubium est » (1). Ce texte a été souvent cité depuis quelque temps. C'est une affirmation de principe, tel qu'on peut l'attendre du premier collectionneur de décrétales (2). C'est un axiome canonique. Ce n'est pas un témoignage historique. Toutes les provinces de l'Occident latin se trouvent mises sous la dépendance de l'Église romaine, comme des filles sous celle d'une mère. Les Africains n'eurent jamais, peut-être, connaissance de cette lettre d'un pape à l'évêque de Gubbio. Mais en 598, c'est à l'évêque de Carthage lui-même que Grégoire le Grand fait ce compliment : « *Scientes praeterea unde in Africanis partibus sumpserit ordinatio sacerdotalis exordium, laudabiliter agitis quod sedem apostolicam diligendo ad officii uestri originem prudenti recordatione recurritis* » (3). Déjà en 591, dans une lettre aux évêques de Numidie, le même pape faisait remonter à saint Pierre la chaîne des ordinations africaines : « *Petistis... ut omnes uobis retro temporum consuetudines seruarentur quas a beati Petri apostolorum principis ordinationum initiis hactenus uetustas longa seruauit* » (4). En 1053, Léon IX répètera les assertions de Grégoire : « *Vt inde (a Roma) resumatis directionis uestigium, unde sumpsistis totius christianae religionis exordium* » (5). La « tradition » est établie.

L'origine romaine de l'Église d'Afrique n'est donc attestée qu'à partir du V^e siècle et par des textes romains dont la tendance est conforme aux idées de ces temps (6), mais qui ne répondent à aucune réalité historique. Auparavant, les premiers intéressés à cette affaire ne savent rien. Nous sommes loin de cette forte tradi-

(1) A Decentius d'Engubium : *Epist.* XXV, 2 (P. L., XX, 552) ; écrite en 416.

(2) Duchesne, dans les *Atti del II^o congresso internaz. di archeologia cristiana* (Rome, 1902), p. 152.

(3) *Epist.*, VIII, 31.

(4) *Epist.*, I, 77.

(5) *Epist.*, 83 ; P. L., t. CXLIII, col. 728.

(6) Au début du V^e siècle, le prestige de Rome est menacé par celui de Milan. Le pape Innocent crée la métropole de Ravenne pour faire contre-poids. En 417, un an après la lettre à Decentius, Zozime, successeur d'Innocent, constitue le vicariat d'Arles, pour soustraire la Gaule méridionale à l'attraction de Milan. Un apocryphe de la même époque, la passion de Nazaire et Celse, rattache au siège de Rome, par une mission légendaire, l'évangélisation de l'Italie et de la Gaule. Voy. Dufourey, *Études sur les « Gesta martyrum » romains*, t. II (1907), p. 70.

tion, dont nous parlait un historien, qui de Tertullien à Innocent I perpétuait d'âge en âge le souvenir des premiers jours. Les conjectures sont toujours permises, mais il reste entendu que ce sont des conjectures (1).

Voilà bien des pages pour un résultat négatif. L'historien de Liège a eu à démolir les fantaisies d'un Jean d'Outremense, d'un Ferdinand Henaux. Il sait le prix des moindres rectifications. Il ne s'agit ici que de dissiper un mirage produit par quelques textes, et je ne ferais pas à d'honorables savants l'injure de les comparer aux victimes pourfendues par l'illustre dédicataire. Seulement sachons ignorer.

Paul LEJAY.

(1) « Le rôle important du grec dans la communauté jusqu'au début du III^e siècle », s'il était prouvé (Monceaux, *l. c.*, p. 7), n'indiquerait pas nécessairement l'influence des Églises d'Orient, puisque l'Église romaine a aussi parlé grec.

